

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 835

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 62 SEXIES

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« qui »

le mot :

« laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.